

Lausanne, le 10 09 14

Communiqué de presse

## **Décidemment, ça bouge chez les habitants et locataires de l'agglomération Lausanne-Morges !**

Opposition à la tour de Bussigny, à la tour des Cèdres à Chavannes et à la tour Taoua à Lausanne, contestation de la révision du plan de quartier de Florissant à Renens, contestation de la résiliation des baux à loyer et des projets de rénovation/revalorisation de l'immeuble à Druey 22-30 à Lausanne et à Jardin City à Pully, luttes à répétition des habitants du quartier de Montelly à Lausanne, contestation de la politique d'urbanisme de la Municipalité à Tolochenaz, etc.

Certains habitants sont décidemment d'humeur combative depuis quelque temps dans l'agglomération Lausanne-Morges. Comment s'en étonner compte tenu de la crise du logement qui sévit par ici, de l'absence de culture de la concertation des autorités politiques et de la folie des grandeurs qui s'est emparée des promoteurs, des architectes et des autorités communales. Ceci surtout depuis que la densification des territoires urbains bâtis est devenue le nouveau slogan de l'aménagement du territoire de ce pays, suite à l'acceptation de la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire en votation populaire le 3 mars 2013.

Certes, dans les luttes engagées la victoire n'est pas toujours au rendez-vous, mais au vu des forces en présence le taux de réussite est encourageant. La victoire des référendums contre la tour de Bussigny et contre la tour Taoua à Lausanne a marqué les esprits, mais ce ne sont de loin pas les seules démonstrations qu'il vaut la peine pour les habitants de se battre dans ce domaine. Pour ne donner que quelques exemples :

- En 2012 à Lausanne une modification du plan de quartier au lieu-dit Campagne des Bergières devait autoriser la surélévation d'une douzaine de grands immeubles construits entre 1972-1988. L'enquête publique de ce projet a suscité 600 oppositions et on n'en a plus entendu parler depuis lors.
- Au centre-ville de Lausanne, en 2011 le propriétaire de l'un des immeubles d'un très bel ensemble des années 1930 à 1950 avait donné congé à tous ses locataires. Deux ans plus tard il a mis à l'enquête publique un projet de rénovation-agrandissement hautement préjudiciable du point de vue de la protection du patrimoine. Les locataires se sont opposés à la résiliation de leurs baux à loyer et la Ville a tardé d'octroyer le permis de construire. Lorsque les locataires ont recouru au Tribunal fédéral en 2014 après avoir été débouté au tribunal cantonal, la société propriétaire est revenue en arrière sur la résiliation des baux à loyer et a renoncé à son projet d'agrandissement.
- En 2012, au chemin des Cottages 5 à Montelly, les habitants du quartier se sont mobilisés contre un projet d'immeuble d'habitation monstrueux, quoique conforme aux prescriptions dimensionnelles du plan général d'affectation. En 2013, la Municipalité de Lausanne a refusé l'octroi du permis de construire en invoquant comme unique argument que l'immeuble projeté compromettrait l'aspect et le caractère du quartier. Le promoteur a recouru contre cette décision et le Tribunal cantonal vient de donner raison à la Ville.
- Il y a quelques jours, les locataires de Grancy l'ont emporté devant le Tribunal fédéral contre le propriétaire de leur immeuble parce que ce dernier n'a pas pu démontrer qu'il disposait, au moment de la résiliation des baux à loyer des locataires, d'un projet de rénovation élaboré.

Aussi, le mouvement ne cesse-t-il de se renforcer. Et sur ce plan il vient de faire

### **...un pas en avant important.**

Le 21 mai 2014, 15 associations et groupes d'habitants actifs dans notre agglomération ont constitué la « Coordination des Associations pour le Logement et la Qualité de vie » ou CALQ, une structure légère créée notamment pour permettre aux adhérents de gagner en puissance, en expérience et en compétence, mais aussi pour encourager d'autres mouvements et collectifs à se mettre en action.

Un comité exécutif a été élu et une charte approuvée (voir annexe).

Le site <http://calq.ch> a été mis en ligne le 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Le 2 octobre prochain se tiendra le première « forum interne » de la CALQ. Il sera consacré au thème : « *Densifier la ville, dans quel contexte, à quelles conditions et selon quelles modalités ?* ». En effet, les groupes et associations qui se battent dans notre agglomération ne sont pas contre la densification en tant que telle. Ils revendiquent simplement une démarche qui se fasse en concertation véritable avec la population déjà établie et dans le respect des valeurs du territoire qui leur sont chères.

La rencontre bénéficiera de la participation d'Ariane Widmer, directrice du bureau du S.D.O.L. (Schéma Directeur de l'Ouest Lausannois)

Les membres du comité exécutif de la CALQ sont à votre disposition pour fournir des informations complémentaires et répondre à vos questions.

Daniel Desponds, chemin des Clos 29. 1020 Renens VD ; [daniel.desponds@tvtnmail.ch](mailto:daniel.desponds@tvtnmail.ch);  
021 634 57 19; 079 212 04 22

Jacques Virchaux, Vuichardaz 5, 1030 Bussigny-pres-lausanne [j.virchaux@gmail.com](mailto:j.virchaux@gmail.com)  
021 702 50 50

Urs Zuppinger, chemin de Mornex 9, 1003 Lausanne, [urs.zuppinger@bluewin.ch](mailto:urs.zuppinger@bluewin.ch) 021 323 15 65  
079 653 26 11

En annexe, le texte de la charte.

## **CHARTRE de la « Coordination d'associations pour le logement et la qualité de vie »**

La présente coordination (CALQ en abrégé) est ouverte aux habitants de l'agglomération urbaine Lausanne-Morges qui se sont regroupés ou qui ont l'intention de se regrouper par immeubles, par quartiers ou par communes pour défendre leurs intérêts de façon collective face à des projets immobiliers ou urbanistiques qui mettent en question leurs logements ou la qualité de vie dans leur quartier ou commune.

La CALQ est ouverte tant aux propriétaires qu'aux locataires.

### **But**

La CALQ veut aider les personnes et groupements concernés à accroître l'efficacité de leur action en leur permettant

- *d'échanger* leurs expériences, *d'apprendre* des réussites et erreurs des autres et de *se donner des coups de main* le cas échéant,
- de *faire connaissances*, de temps à autres, avec ce qui se passe en matière de logement et d'urbanisme dans d'autres agglomérations urbaines de ce pays et au-delà,
- de *réfléchir* de concert avec leurs semblables
  - aux conditions actuelles des habitants,
  - au contexte socio-économique à l'origine de ces conditions,
  - au débat politique en cours sur la question du logement et de l'urbanisme aux différents niveaux institutionnels (communes, canton, Confédération),
  - à l'action des organisations de défense des intérêts des milieux concernés par la problématique (milieux immobiliers, fonciers, locataires, etc.)
  - aux revendications à avancer et
  - aux moyens à mettre en œuvre et aux initiatives à prendre pour faire valoir le point de vue des habitants.

### **Activités prises en charge par la CALQ**

- Elle constitue et tient à jour un *répertoire de compétences* à l'intention des associations et groupements concernés.
- Elle organise, en principe deux fois par an, des *forums* dont les dates et les ordres du jour sont définis pour l'année à venir à l'issue de chaque rencontre.
- Elle tient un *journal de ses activités* sous forme de comptes rendus succincts.
- Elle anime un *site web* avec les éléments suivants :
  - présentation de la CALQ (buts, charte, fonctionnement, comptes rendus)

- liste des associations ou groupements
- références des documents importants dans le domaine
- liste des compétences des membres et associations/groupements

### **Fonctionnement**

Les associations, groupements et collectifs qui figurent sur la liste sont encouragés à participer aux forums de la CALQ. Sur demande expresse, leur référence peut être retirée de la liste, signifiant qu'ils ne sont pas intéressés par la CALQ.

Si des idées ou proposition d'activités ou actions à entreprendre émergent dans le cadre des activités assumées par la CALQ, il incombe aux associations et groupements structurés d'assumer leur mise en œuvre, car cette dimension ne fait pas partie du cahier des charges de la CALQ.

Pour assurer la mise en œuvre et la mise à jour de son programme d'activités, la CALQ désigne parmi les participants à ses forums un comité exécutif de trois à cinq personnes dont les membres sont renouvelables et révocables à l'occasion de chaque forum.

Les frais occasionnés par les activités de la CALQ sont couverts par des collectes organisées à l'occasion de chaque forum.

Lausanne, le 21 mai 2014